



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **11 juin 2020**

Compte rendu affiché le **17 juin 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **5 juin 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Mustapha USTA, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Christine BERTIN

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Eliane DA COSTA à Christine BERTIN
Virginie COMTE à Matthieu FISCHER
Pierre BARNEOUD à Kaoutar DAHOUM
Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ
Batoul HACHANI à Ahmed CHEKHAB
Nawelle CHHIB à Nordine GASMI
Christiane PERRET FEIBEL à Hélène GEOFFROY**

Membres absents :

Jean-Michel DIDION, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Nadia NEZZAR, Mourad BEN DRISS, Stéphane BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Bernard GENIN

Objet :

Lancement d'un accord cadre travaux d'aménagement d'espaces publics, de voirie et d'espaces verts sur le domaine communal de la Ville de Vaulx-en-Velin

V_DEL_200611_34

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_34-DE

Rapport de Madame LECERF

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_34-DE

Afin d'optimiser la procédure de consultation des marchés de travaux de voirie et d'espaces verts, il est proposé de conclure un accord cadre multi-attributaire à marché subséquents et à bons de commande.

Cette procédure va être lancée en application des articles L2125-1, R2162-1 à R2162-14 et des articles R2123-1 et suivants du code de la commande publique afin de conclure un accord cadre dédié à la réalisation des travaux d'aménagement d'espaces publics, de voirie et d'espaces verts sur le domaine communal de la Ville de Vaulx-en-Velin.

Cet accord cadre sera organisé en deux lots définis comme suit :

- lot 1 Travaux d'aménagement d'espaces publics et de voirie : sans montant minimum annuel - montant maximum annuel : 800 000€ HT.

Ce lot porte sur des travaux d'aménagement d'espaces publics (parcs, places) et de voirie (trottoir, chaussées, ...) en matériaux variés (enrobé, stabilisé, asphalte, béton,...), de travaux de terrassement, travaux de fourreautage, création de regards, pose de bordures de voirie, travaux de création et reprise de réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées .

lot 2 Travaux d'aménagement d'espaces verts : sans montant minimum annuel - montant maximum annuel : 200 000€ HT.

Ce lot porte sur des travaux de terrassement, de plantation, d'engazonnement et de prestations d'apport de terre végétale.

Chaque lot constituera un accord cadre multi-attributaire (cinq candidats maximum sous réserve d'un nombre suffisant d'offres) s'exécutant soit par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins soit par la mise en œuvre de marchés subséquents.

Il sera conclu pour une période de douze mois, à compter de sa date de notification. Il sera reconductible trois fois tacitement dans la limite de quatre ans.

En conséquence, je vous propose :

► d'autoriser Madame la Maire à signer l'accord cadre relatif aux travaux d'aménagement d'espaces publics, de voirie et d'espaces verts sur le domaine communal de la Ville de Vaulx-en-Velin avec les entreprises attributaires, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, et à prendre toute mesure d'exécution relative à l'accord cadre ;

► d'inscrire les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de cet accord au budget primitif 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_34-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2122-21 du code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 6 selon lequel « sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

Vu l'article L 2125-1 du code de la commande publique, les articles R2162-1 à R2162-14, R2123-1 et suivants relatifs aux accords cadres et à la procédure adaptée;

Vu les articles R 2152-6 et R 2152-7 du code de la commande publique relatif au classement des offres ;

Considérant que l'accord cadre Travaux d'aménagement d'espaces publics, de voirie et d'espaces verts sur le domaine communal de la Ville de Vaulx-en-Velin sera traité par voie de consultation en procédure adaptée en application des articles R2123-1 et suivants du code de la commande publique ;

Considérant qu'il revient au conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer l'accord cadre relatif aux travaux d'aménagement d'espaces publics, de voirie et d'espaces verts sur le domaine communal de la Ville de Vaulx-en-Velin ;

Entendu le rapport présenté le 11 juin 2020 par Madame Muriel Lecerf, 5^{ème} adjointe déléguée aux travaux, aux marchés publics, à la proximité et à l'embellissement de la ville ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'autoriser Madame la Maire à signer l'accord cadre relatif aux travaux d'aménagement d'espaces publics, de voirie et d'espaces verts sur le domaine communal de la Ville de Vaulx-en-Velin avec les entreprises attributaires, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, et à prendre toute mesure d'exécution relative à l'accord cadre ;

► d'inscrire les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de cet accord cadre au budget primitif 2020.

Nombre de suffrages exprimés : 35
Votes Pour : 35
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 juin 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_34-DE